**Communiqué de presse**

*24.02.10*

**Gestion d’entreprise**

**BusinessMentoring : Le nouveau programme d’accompagnement de la Chambre de Commerce**

***« Parce que rien ne peut remplacer l’expérience… », voilà le slogan sous lequel la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg vient de lancer son nouveau programme BusinessMentoring. L’objectif affiché est de faire bénéficier de « jeunes » entrepreneurs de l’expérience de chefs d’entreprise aguerris ! Les résultats atteints avec des programmes similaires à l’étranger seraient plus qu’encourageants.***

Une entreprise a deux fois plus de chance de survivre et de se développer lorsque son dirigeant est accompagné par un chef d’entreprise expérimenté. Voilà en tout cas ce que semblent prouver les statistiques de la fondation de l’entrepreneurship créée en 2000 au Québec. M. Alain Aubut, ancien chef d’entreprise canadien, devenu mentor et vice-président du Réseau francophone du Mentorat d’Affaires, se montre enthousiaste : « L’impact du mentorat d’affaires sur la survie des entreprises est phénoménal! Il permet notamment aux entrepreneurs d’assurer une croissance plus saine de leurs entreprises et d’aborder des volets comme la relève avec une approche plus structurée ».

La Chambre de Commerce estime que ces résultats encourageants justifient de tenter la même expérience au Grand-Duché. Car si le Luxembourg apparaît comme le moteur économique de la Grande Région et connaît – en termes de création d’entreprise – une démographie positive qui le situe aujourd’hui dans la moyenne européenne, il n’en reste pas moins que 50% des entreprises installées au Luxembourg cessent leur activité au terme de cinq ans d’existence, 90% comptent moins de dix salariés et 20% seront amenées à changer de patrons dans les cinq prochaines années.

D’autre part, hormis leur manque d’expérience, force est de constater que la plupart des entrepreneurs manquent de recul suffisant pour adapter continuellement leur stratégie et se retrouvent face à des décisions déterminantes qui peuvent mettre en péril le devenir de leur entreprise. Et c’est justement à ce niveau que le mentor peut jouer un rôle capital en transmettant notamment son savoir, en apportant un regard extérieur, mais également en évitant au mentoré de commettre certaines erreurs que lui-même a faites quinze ans auparavant.

En lançant son nouveau programme BusinessMentoring en partenariat avec le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et en collaboration avec la CLC, la Fedil, la FFCEL, la FJD, l’HORESCA et Luxinnovation, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a pour ambition d’agir sur les étapes clefs de la vie d’une entreprise. En ce sens, il vise de « jeunes » dirigeants d’entreprise luxembourgeoises présentant un fort potentiel de développement et étant en phase de démarrage, de développement ou de transmission.

L’inauguration officielle qui s’est tenue le 24 février à la Chambre de Commerce a été rehaussée par la présence de Mme Hetto-Gaasch, Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme et de l’Egalité des Chances ainsi que M Jeannot Krecké, Ministre de l’Economie et du Commerce Extérieur.

« A un moment ou un autre, chaque entrepreneur ressent le besoin d’être épaulé. Soit parce qu’il démarre son activité et qu’il ne dispose pas encore d’une très grande expérience, soit parce qu’il se trouve confronté à des choix nouveaux auxquels il n’a pas de réponse immédiate. Dans ces cas, le fait de pouvoir être soutenu par un entrepreneur expérimenté qui saura le guider, peut se révéler être une véritable aubaine pour lui. C’est pour aider les dirigeants d’entreprise dans ces moments cruciaux et souvent difficiles que nous avons décidé de lancer le programme BusinessMentoring», souligne M. Pierre Gramegna, Directeur Général de la Chambre de Commerce.

Directement inspiré du modèle québécois, le programme BusinessMentoring consiste en un accompagnement d’un jeune dirigeant (mentoré) par un chef d’entreprise expérimenté (mentor) sur une période de 12 mois ou de 18 mois. Le programme repose principalement sur des entretiens mensuels entre mentor et mentoré et est ponctué d’événements variés, tels que les séances d’information, des petits-déjeuners thématiques ou encore des ateliers de rencontre. Les objectifs du programme sont donc avant tout de soutenir la croissance d’une entreprise, d’accroître les compétences managériales du mentoré et de mieux préparer la relève.

Pour garantir la méthodologie et le respect des règles liées au programme, la Chambre de Commerce, en sa qualité de coordinateur, encadre la relation mentorale par un code de déontologie et une convention de mentorat garantissant notamment la confidentialité.

« Le succès de ce programme repose sur la qualité de la relation entre le mentor et mentoré. C’est une expérience humaine enrichissante, tant pour le mentoré qui bénéficie du soutien et de l’écoute d’un de ses pairs que pour le mentor qui reçoit l’opportunité de vivre ou de revivre une aventure entrepreneuriale tout en pouvant faire profiter autrui de son expérience et savoir » précise Mme Rachel Gaessler, coordinatrice du programme BusinessMentoring, qui s’est appuyée sur l’expérience qu’elle avait précédemment acquise dans la mise en place d’un projet pilote de parrainage.

L’adhésion et la participation au programme est entièrement gratuite.

Pour plus d’informations un VADE-MECUM contenant la méthodologie, les critères de sélection des mentors et mentorés ainsi que les conditions d’inscription est téléchargeable sur le site sécurisé [www.businessmentoring.lu](http://www.businessmentoring.lu/).